

Directive 7

CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛ (CCIRA)

Directions DJ-DPJ

- Foyer de groupe
- Centre de réadaptation jeunesse
- Maison Lémerville Suzanne Vachon

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

- Préconiser l'application des précautions additionnelles (PA) **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11) à la chambre pour indiquer aux travailleurs de la santé (TdeS) le type d'ÉPI à porter afin de se protéger et protéger les autres usagers/TdeS :
 - Placer une affichette
 - Rendre disponibles l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes désinfectantes au peroxyde d'hydrogène à la porte
 - Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre

COVID-19

Si l'usager a obtenu un résultat positif (PCR ou TDAR) de COVID-19 dans les 10 derniers jours :

- Préconiser l'application des PA **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12) dans la chambre pour indiquer aux TdeS le type d'ÉPI à porter afin de se protéger et protéger les autres usagers/TdeS

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Informer l'usager qu'il **devrait** demeurer à sa chambre pour la durée des signes et symptômes :
 - En présence d'une situation clinique ou sociale exceptionnelle entraînant le non-respect des PA :
 - Demander de procéder à l'hygiène des mains (HdM) :
 - En entrant et en sortant de sa chambre
 - Après s'être mouché
 - Avoir toussé
 - Faire porter le masque de procédure à la sortie de la chambre, selon tolérance
 - Permettre la sortie de la chambre
- Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches. Référence [Feuillet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)
- Faire le repérage précoce de tout nouveau cas et instaurer les PA

Si 2 cas et plus symptomatiques:

- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15)

DURÉE DES PA

- 5 jours après le début des symptômes
- ET
- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)
- ET
- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

Directive 7

CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

Évaluer la possibilité de retirer les PA lorsque les éléments ci-haut mentionnés sont observé

- En présence de symptômes ne permettant pas de retirer les PA, il faut maintenir celles-ci pour une période de 24 heures supplémentaire dans le but d'observer l'évolution de la situation
- Une évaluation est requise toutes les 24 heures jusqu'à la résolution des symptômes
- Préconiser le nettoyage/désinfection des high touch de la chambre ou de l'appartement selon les modalités habituelles lors du retrait des PA
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15)

Lors de situations complexes, vous pouvez adresser votre questionnement à l'adresse suivante:

pci.munautaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (ex. : chaise d'aisance, thermomètre)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
 - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
 - Se référer [Procédure relative à la gestion du matériel non critique](#)

TRANSFERTS

Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département.

SOINS D'HYGIÈNE/ SERVICE ALIMENTAIRE/ BUANDERIE/ PROCHE AIDANTS /VISITEURS/ ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

- Respecter les pratiques de base et les PA
- Selon les modalités habituelles

ÉCLOSION

DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Lors d'apparition de nouveaux cas, compléter et acheminer le Formulaire de déclaration de nouveaux cas- directive 5 et directive 7 (ANNEXE 17)
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15) (section du début) **si cela n'a pas déjà été fait antérieurement**
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains

FIN D'ÉCLOSION

- **CCIRA ou COVID-19** : 10 jours après l'apparition des symptômes du dernier cas.
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (Annexe 15) (section bilan fin d'éclosion)